Succession en indivision

Par MM64

Bonjour

Considérons 3 personnes A,B,C possédant des biens en indivision

A parents de 2 enfants décède

Comment se passe la succession de A et quels en seraient les frais ?

Merci

Par LaChaumerande

Bonjour

Les enfants de A deviennent indivisaires avec B et C.

Si A, B et C possèdent 1/3, les enfants de A auront ce tiers divisé par 2, soit 1/6.

Par yapasdequoi

Bonjour,
En complément : Les enfants de A bénéficient chacun un abattement de 100 000 euros sans droits de succession (y compris une éventuelle donation depuis moins de 15 ans) et ne sont taxés qu'au delà.